

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 17 Juillet 2009 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite retirer la question IV de l'ordre du jour à savoir la convention d'utilisation des équipements sportifs. En effet, un exemplaire de celle-ci a été adressé à Monsieur DUFLOUX, Principal du Collège, pour avis, mais il n'y a eu aucun retour.

Les membres de l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le retrait de la question IV.

Monsieur le Maire passe donc à la première question à l'ordre du jour.

I - CONVENTION SCENES RURALES 2009/2010

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par l'Association ACT'ART (Action Artistique en Seine et Marne), cette association départementale culturelle et artistique étant missionnée pour mettre en œuvre un dispositif de création et de diffusion de spectacles sur le territoire du Département : Les Scènes Rurales. La Commune de Verneuil l'Etang et ACT'ART s'associent donc dans le cadre du développement de ces objectifs. La participation financière de la Commune s'élève, comme l'année dernière, à 1 220 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Scènes Rurales Saison 2009-2010.

II – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 Juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant qui concerne entre autres le financement par la Commune et les lotisseurs des extensions de réseaux et propose de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et **AUTORISE** son maire à le signer.

III – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR E.D.F.

VU le décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la population de la commune,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

**IV – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
(QUESTION ANNULEE)**

V – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20h92/semaine.

VU la déclaration de création d'emploi déposée au Centre de Gestion,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20h92/Semaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

VI – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la proposition de suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 7h08 hebdomadaires de travail et de création simultanée d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée de service égale à 10h19 hebdomadaires,

CONSIDERANT que le fonctionnaire intéressé a expressément accepté la modification, en hausse, de ses horaires de travail,

VU l'avis sollicité auprès du Comité Technique Paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE cette transformation de poste,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

VII – OUVERTURE D’UN COMPTE EPARGNE

Monsieur le Maire rappelle qu’un Bon Cadeau est offert lors d’une naissance dans un foyer de la Commune. Ce bon permet l’ouverture d’un compte POSTEPARGNE au Bureau de Poste de Verneuil l’Etang.

Il propose de renouveler l’opération pour les enfants nés en 2009. L’année passée le montant alloué était de 30 €. Il propose de conserver ce montant à 30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

VIII – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie de Guignes Rabutin sollicite l’admission en non-valeur de sommes irrécouvrables dont le détail est précisé dans les états transmis pour des montants respectifs de :

- 45,71 € - Etat du 22/05/09
- 12 777,94 € - Etat du 11/07/09
- 1 603,27 € - Etat du 27/08/09

Il tient à préciser que soit les poursuites engagées ont été infructueuses, soit la dette étant d’un montant inférieur au seuil fixé, aucune poursuite par voie de saisie ne peut être exercée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

EST FAVORABLE à ces admissions en non-valeur pour un montant total de 14 426,92 €.

IX – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « LE SEXTANT »

Monsieur le Maire donne lecture d’une demande de subvention émanant de l’association « Le Sextant » oeuvrant dans le domaine de la Justice, de la Santé, du Travail et du Logement. Il souligne que cette association a notamment aidé un administré pour un problème de succession car elle dispose entre autres de juristes.

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € pour 2009. Il tient également à préciser que pour 2010, cette subvention d'un montant de 1 300 € pour une année, sera prélevée sur le budget C.C.A.S. En contrepartie l'association assurera un soutien téléphonique pour les services de la mairie, des rendez-vous à l'extérieur et quelques déplacements sur la Commune pour les administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EST FAVORABLE au versement de la somme de 300 € à l'association « Le Sextant », somme qui sera prélevée à l'article 6574 – Subventions diverses – du Budget.

X – QUESTIONS DIVERSES

1 °) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – M49 –

Monsieur le Maire précise que suite à un manque de crédits en section d'investissement, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire, à savoir :

. le prélèvement d'une somme de 11 000 € à l'article 2315 pour l'affecter à l'article 2158.

Après cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

APPROUVE cette décision modificative budgétaire.

-:- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de lettres de remerciements émanant d'associations pour l'octroi d'une subvention municipale, à savoir :

- la Raquette Verneuillaise
- la Croix Rouge.

Il donne également lecture de remerciements émanant de Monsieur et Madame LAMOTTE Claudine concernant la qualité du feu d'artifice du 5 Septembre 2009.

-:-:-:-

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BERQUIER, Conseiller Général du Canton de Mormant, qui souhaite donner une information concernant la journée citoyenne.

Il indique qu'il a fait le nécessaire auprès des services concernés pour que cette journée soit organisée pour le Conseil Municipal des Jeunes de Verneuil l'Etang. Un car gratuit sera d'ailleurs mis à disposition et un goûter sera servi.

Monsieur BOYER Richard, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports, l'en remercie et prendra contact avec les services du Conseil Général pour en finaliser l'organisation.

-:-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

-:-:-:-